

Rapport public

Date d'émission du rapport : 17 septembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1041-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : CVH (n° 1) LP par son partenaire général, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son partenaire général, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : West Park Health Centre, St Catharines

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 10, 11, 12, 15, 16, et 17 septembre 2025.

L'inspection concernait :

- Le dossier n° 00152653/Incident critique (IC) n° 1500-000032-25 – lié aux comportements réactifs, aux mauvais traitements et à la négligence.
- Le dossier n° 00153965/IC n° 1500-000036-25 – lié aux mauvais traitements et à la négligence des personnes résidentes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les soins prévus dans le programme de soins de la personne résidente en ce qui concerne son appareil médical soient fournis conformément au programme de soins.

Le programme de soins de la personne résidente précisait qu'un appareil médical particulier ne devait pas entrer en contact avec le sol pendant son utilisation. À une date donnée, l'appareil médical de la personne résidente a été trouvé en contact avec le sol lors de deux observations distinctes. Le ou la responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) et le personnel autorisé ont pris acte des observations et les ont confirmées.

Sources : observations effectuées dans la chambre de la personne résidente, examen des dossiers cliniques de la personne résidente et entretien audio enregistré avec le personnel autorisé.